



Direction de la Solidarité  
Direction Enfance Santé Insertion  
Service de l'Aide Sociale à l'Enfance

LE PRÉSIDENT  
Pour le Président, par délégation,  
Le Chef de service

Nicolas DUCROUX

Affichage le 20.10.2016

Conseil départemental  
**Haut-Rhin**

ARRETE

DESI

2016 00253

du

19 OCT. 2016

**portant nomination des membres à voix consultative de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social relevant de la compétence du Conseil départemental du Haut-Rhin examinant les dossiers recevables dans le cadre de l'appel à projet « Dispositif d'hébergement et de suivi des mineurs non accompagnés, jeunes majeurs en attente de régularisation ou jeunes majeurs de droit commun ».**

**VU** la première partie du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre III ;

**VU** le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du CASF ;

**VU** la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

**SUR** proposition du Directeur Général des Services,

### ARRETE

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Sont nommés membres de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social relevant de la compétence du Conseil départemental du Haut-Rhin pour siéger avec voix consultative lors de l'examen des dossiers recevables de l'appel à projet « Dispositif d'hébergement et de suivi des mineurs non accompagnés, jeunes majeurs en attente de régularisation ou jeunes majeurs de droit commun » :

1° Deux personnalités qualifiées désignées par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin en raison de leur compétence dans le domaine de ces appels à projet :

- M. Pierre WESSNER, ancien Directeur de l'Hôpital de ROUFFACH, retraité,
- Monsieur Fabrice REMANDE, Directeur Adjoint du Foyer départemental de l'Enfance du Bas-Rhin,
- M. Sylvain CHAILLET, Chargé de mission direction Enfance Santé Insertion au Conseil départemental du Haut-Rhin.

- 2° Au plus, deux représentants d'usagers spécialement concernés par les appels à projet, désignés par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin :
- Mme Karine SCHNEIDER, Coordinatrice et référente des contrats jeunes majeurs au sein de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne,
  - Mme Stéphanie LEALI, Référente des contrats jeunes majeurs au sein de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne.
- 3° Au plus, quatre personnels techniques, comptables ou financiers du Département du Haut-Rhin désignés par le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin dans le domaine de l'appel à projet :
- Mme Bénédicte DEGUILLE, Directrice Enfance Santé Insertion,
  - M. Nicolas DUCROCQ, Chef du service de l'Aide Sociale à l'Enfance.

## Article 2

Le président du Conseil départemental du Haut-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin d'information officiel du département du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT  
Eric STRAUMANN  
Député du Haut-Rhin

